

TRANSPARENCE

BULLETIN TRIMESTRIEL N° 5 - JANVIER 2020



Office national de lutte contre la fraude et la corruption



ELABORATION DE LA STRATEGIE NATIONALE
DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION
AU SENEGAL



PATRONAT, CORPS DE METIERS, MOUVEMENTS
EDUCATIFS ET SPORTIFS ASSOCIES
DANS LE « FAIRE AVEC »

L'OFNAC SE PENCHE SUR LES VULNERABILITÉS DES SECTEURS



WWW.OFNAC.SN

SOMMAIRE

CONFERENCE DES PARTIES A VIENNE	3
LA DÉCLARATION DE LA PRÉSIDENTE DE L'OFNAC	
PRESTATION DE SERMENT	5
PRESTATION DE SERMENT DE TRENTE QUATRE (34) AGENTS DE L'OFNAC	
DÉCORATION DANS LES ORDRES NATIONAUX	6
LES RÉCIPENDAIRES CÉLÉBRÉS À L'OFNAC	
STRATEGIE NATIONALE DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION	7
UN OUTIL STRATÉGIQUE CAPITAL POUR LA TRANSPARENCE ET L'INTÉGRITÉ	
DÉCLARATION DE PATRIMOINE	10
LA MODIFICATION DES TEXTES SOUMISE A L'ETUDE	
PRÉVENTION	11
L'OFNAC DECLINE SA STRATEGIE SECTORIELLE DE PREVENTION	
À LA RENCONTRE DES ACTEURS	14
PRÉVENTION	16
LA JEUNESSE, CLÉ DE LA LUTTE CONTRE LA FRAUDE ET LA CORRUPTION	
LA GOUVERNANCE DU SECTEUR DE L'URBANISME À L'ÉTUDE	18
PATRONAT, CORPS DE METIERS, MOUVEMENTS EDUCATIFS ET SPORTIFS ASSOCIES DANS LE « FAIRE AVEC »	19
PASSATION ET EXCUTION DES MARCHÉS PUBLICS	20
PATRONAT, CORPS DE METIERS, MOUVEMENTS EDUCATIFS ET SPORTIFS ASSOCIES DANS LE « FAIRE AVEC »	
PARTENARIAT	21
LE « PACT » MIS EN OEUVRE PAR L'OFNAC, L'IGE ET LA COUR DES COMPTES	
L'OFNAC AU COEUR DU DISPOSITIF POUR TROIS INDICATEURS CLÉS	23
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'ONU	25
15 ANS APRÈS L'ADOPTION DE LA CONVENTION CONTRE LA CORRUPTION, « NOUS SOMMES SUR LA BONNE VOIE »	
GROUPE D'EXAMEN DE L'APPLICATION DE LA CNUCC À VIENNE	27
LES SUCCÈS, LES BONNES PRATIQUES ET LES PROBLÈMES EXPOSÉS	



TRANSPARENCE BULLETIN TRIMESTRIEL N° 5 - JANVIER 2020

Lots 72-73 Mermoz Pyrotechnie - Cité Keur Gorgui
Tel : +221 33 889 98 38 - Email : ofnac@ofnac.sn - www.ofnac.sn

Directeur de publication
Seynabou Ndiaye DIAKHATE

Redacteur en chef
Mamadou KASSE

Édition / Photos
Momar FALL

LA DÉCLARATION DE LA PRÉSIDENTE DE L'OFNAC

**Seynabou Ndiaye DIAKHATE**

A la tête d'une délégation composée de MM. Codé MBENGUE, membre de l'Assemblée de l'OFNAC et Mor NDIAYE, Directeur adjoint des Affaires criminelles et des grâces, Mme Seynabou Ndiaye DIAKHATÉ, Présidente de l'OFNAC, a délivré le message ci-dessous à la 10ème session du groupe d'examen de l'application de la Convention des nations Unies contre la Corruption, présidée par Madame Maria Consuelo Porras Argueta, à Vienne.

Madame la Présidente,

Je voudrais au nom de la délégation que j'ai l'honneur de conduire et à mon nom personnel, vous féliciter et remercier le Secrétariat de l'ONUDC pour l'organisation de la présente session.

Madame la Présidente,

Dans le respect de ses engagements internationaux et en conformité avec le mécanisme d'examen de l'application de la Convention des Nations Unies contre la Corruption (CNUCC), le Sénégal s'est acquitté des obligations aussi bien en sa qualité de pays co-examineur que celle de pays soumis à examen.

Après avoir été examiné en 2016 dans le cadre du premier cycle, notre pays a encore été examiné par le Mali et Kiribati en 2017 pour le compte du deuxième cycle.

Les rapports qui ont sanctionné ces examens font l'objet d'une exploitation et d'un suivi. Les recommandations formulées ont été prises en charge par les départements ministériels concernés et les actes nécessaires en cours d'élaboration.

S'agissant des mesures préventives du chapitre II de la CNUCC, certaines recommandations ont déjà été satisfaites. Il en est ainsi de l'adoption du Code de la Presse annoncée lors de la visite pays, de la

fusion en un seul texte de la loi sur le blanchiment des capitaux et celle relative au financement du terrorisme. La loi sur l'accès à l'information est en voie de finalisation.

Comme je l'avais indiqué lors de la 9ème session, les Autorités sénégalaises avaient lancé en avril 2016 un forum national sur l'Administration dans le cadre de sa Stratégie nationale de Bonne Gouvernance (SNBG).

Ce forum qui a été un creuset pour réfléchir sur l'amélioration des capacités opérationnelles et la place des agents du service public, a eu à identifier un certain nombre d'obstacles pouvant favoriser des actes de corruption. Il s'agit notamment des lenteurs et lourdeurs administratives à corriger.

Dès lors un plan d'action a été envisagé avec comme objectifs majeurs :

- La simplification par la dématérialisation des procédures ;
- La décentralisation et la déconcentration ;

Ce plan d'action vient d'être lancé le 05 août 2019 par le Chef de l'Etat sous le nom de PAMA (Programme d'Appui à l'Amélioration de l'Administration). Il vise une mutation qualitative devant les lenteurs et les lourdeurs administratives alors que les Technologies de l'Information et de la Communication ont profondément changé les paradigmes du management public.

Des innovations majeures ont été retenues avec :

- un projet de signature électronique pour assurer une plus grande célérité dans la délivrance d'acte ;
- un système d'échange d'informations entre services administratifs ;
- une nouvelle plateforme teledac pour permettre aux citoyens de suivre leurs dossiers ;
- une extension de la dématérialisation des procédures à l'instar des services des Douanes, des Impôts, des Transports routiers et de l'Urbanisme ;
- un système « smart territoires » pour la délivrance de tous les services de l'Administration ainsi que l'accès pour les citoyens à des programmes comme le PUMA, le PUDC, le Développement pour l'entrepreneuriat Rapide;
- une multiplication des Data center.

A l'occasion du lancement de ce programme, le Chef de l'Etat a annoncé que les nouvelles recrues de l'Administration auront dès leur sélection, à subir des initiations d'une durée de trois semaines sur les fondamentaux de l'Administration, avec comme objectif de cultiver en eux certaines valeurs comme la probité.

Concomitamment à ces activités phares, dans l'amélioration de la qualité du service public et dans le sillage du suivi des recommandations issues de l'examen du 2ème cycle, le Sénégal a lancé le 08 décembre 2017 le processus de l'élaboration de sa Stratégie nationale de Lutte Contre la Corruption (SNLCC) dont le pilotage a été confié à l'OFNAC.

La formulation proprement dite a débuté avec des réunions de planification stratégique tenues en août 2018 avec les acteurs du secteur public, du secteur privé, des organisations patronales, les commerçants et industriels, de la société civile.

Le rapport provisoire de la SNLCC a été soumis à l'ensemble des acteurs et sa validation politique devrait intervenir incessamment.

D'autres points relatifs aux recommandations des évaluateurs ont également fait l'objet d'un suivi.

En matière de déclaration de patrimoine, une démarche innovatrice a été initiée pour surmonter les difficultés et incompréhensions de certains assujettis.

C'est ainsi que plusieurs rencontres ont été organisées avec les départements ministériels et les résultats ont été très probants.

Dans la même veine, des ateliers d'information et de partage ont été tenus par l'OFNAC avec les administrations comme les Eaux et Forêts, la Douane, les Impôts et Domaines, l'Urbanisme avec la participation des élus (députés, conseillers municipaux, maires), des représentants des Institutions, des acteurs du secteur privé et la société civile, des universitaires, etc.

Ces rencontres ont abouti à des recommandations en vue d'améliorer la qualité des services publics et de mettre en place des mesures appropriées pour combattre les facteurs de corruption.

En marge des ateliers, des séances d'information et de sensibilisation continuent à être organisées à travers le pays et regroupent les agents publics et les populations dans leur diversité.

Dans le cadre de la coopération, de nombreux actes de partenariats avec les institutions sœurs ont été posés au niveau national.

Sur le plan international, des projets d'accords avec des organes de lutte contre la corruption d'autres Etats comme le Mali et la Guinée seront bientôt finalisés.

En matière de recouvrement des avoirs, la réflexion est en cours pour la mise en place d'une structure dédiée. Les avants projets de textes sont à l'étude au niveau des administrations concernées.

Le Sénégal réaffirme sa détermination à respecter ses engagements par la satisfaction de ses obligations contenues dans la CNUCC.

Pour terminer je voudrais réitérer mes remerciements à l'ONUDDC pour son appui constant dans la réalisation de nos activités quotidiennes.

Je vous remercie de votre aimable attention.

Mme Seynabou Ndiaye DIAKHATE

PRESTATION DE SERMENT DE TRENTE QUATRE (34) AGENTS DE L'OFNAC

Trente quatre (34) agents de l'Office national de Lutte contre la fraude et la Corruption (OFNAC) ont prêté serment le lundi 15 avril 2019, au Palais de Justice devant la Cour d'Appel.



Loyauté, probité, respect du secret professionnel et de la confidentialité des dossiers

Pour atteindre les objectifs qui lui sont assignés et jouer pleinement son rôle, l'OFNAC a soumis ses agents à l'obligation de prêter serment devant la Cour d'Appel, selon la formule consacrée à savoir « *je jure d'exercer mes fonctions avec loyauté et probité et de respecter scrupuleusement le secret professionnel et la confidentialité des dossiers dont j'ai connaissance* ».

L'acte qui a été posé en présence de la présidente de l'OFNAC, Mme Seynabou Ndiaye DIAKHATE et des membres de l'Assemblée, constitue une première dans la vie de cette jeune institution et ouvre un nouveau chapitre dans l'engagement du personnel à la loyauté, à la probité et au respect scrupuleux du secret professionnel et de la confidentialité des dossiers.

Cet exercice qui consacre l'engagement des agents à respecter scrupuleusement le contrat de confiance qui les lie à l'OFNAC, est pour le président Adama SARR, une invite à la loyauté et à la fidélité aux règles qui régissent cette institution.

En effet, le chapitre IV relatif au personnel et à la gestion des ressources humaines stipule en son article 32 que « Le Secrétaire permanent, les chefs de département, les agents du Département Déclaration de patrimoine et du Département Investigations et les personnes préposées à la réception, à l'enregistrement ou à la distribution du courrier, prêtent le serment devant la Cour d'Appel.



LES RÉCIPENDAIRES CÉLÉBRÉS À L'OFNAC

Par décret n° 2019-750 du 1er avril 2019, Son Excellence Monsieur le Président de la République a bien voulu promouvoir M. Codé MBENGUE, membre de l'assemblée, au grade d'Officier dans l'Ordre national du Lion. Il a également élevé M. Amacodou DIOUF, membre de l'assemblée et notre collaborateur M. Djiby FAYE au grade de Chevalier de l'Ordre du Mérite par décret n° 2019-751 pris le même jour. Pour partager avec les illustres collègues et collaborateur méritant, leur joie d'être honorés par la Nation sénégalaise toute entière, la présidente de l'OFNAC a organisé un cocktail en leur honneur.



La cérémonie qui s'est déroulée en présence du Vice-Président, des membres de l'Assemblée, du Secrétaire permanent, des Chefs de Département et de Service, a été l'occasion pour Mme la Présidente de l'OFNAC de féliciter les récipiendaires et de rappeler que ces distinctions récompensent des trajectoires exceptionnelles d'hommes et de femmes qui ont rendu des services importants à la Nation sénégalaise, par leur abnégation au travail, leur compétence, leur sérieux et leur dévouement.

« Votre nomination dans ces différents grades est amplement méritée. Vous vous êtes illustrés, chacun, dans son domaine et dans sa sphère professionnelle, par des qualités humaines et des aptitudes professionnelles qui forcent le respect de vos collaborateurs, l'admiration de vos collègues et l'estime de vos supérieurs. Vous avez su faire preuve d'un engagement volontaire et assidu au service de causes justes. Vous avez surtout su vous investir pleinement dans des activités professionnelles utiles, soit au sein de la haute administration, soit dans la société civile. » a fait observer Mme Seynabou Ndiaye DIAKHATE.

En ces temps difficiles où l'on semble faire la promo-

tion des anti-valeurs, la société sénégalaise a plus que besoin de montrer en exemple les fils de ce pays qui gagnent modestement leur vie en travaillant à la sueur de leur front, a-t-elle ajouté.

Selon la Présidente de l'OFNAC, au moment où la recherche frénétique du gain facile et de l'enrichissement accéléré semblent érigées en règles, où le rêve d'atteindre les sommets se traduit, pour bon nombre de personnes, par des compromis douteux, voire par la compromission, certains citoyens doivent être montrés en exemple aux jeunes générations.

C'est, a-t-elle dit, tout le sens qu'il convient de donner à la présente cérémonie, pleine de symbole en ce qu'elle montre à quel point la famille OFNAC est fière de vous compter parmi ses membres. « C'est pourquoi, je tiens à mon nom propre et à celui de l'ensemble des membres et du personnel, à vous adresser mes plus chaleureuses félicitations. J'associe à ces félicitations vos familles, vos amis et vos proches. Je souhaite enfin, que ces nominations ouvrent de nouvelles opportunités dans votre carrière et vous valent de plus hautes distinctions, à l'avenir ».

UN OUTIL STRATÉGIQUE CAPITAL POUR LA TRANSPARENCE ET L'INTÉGRITÉ

En fin octobre 2017, l'Office National de Lutte contre la Fraude et la Corruption (OFNAC) a lancé le processus d'élaboration de la stratégie nationale de lutte contre la corruption. Pour finaliser le processus, l'OFNAC a convié les différentes parties prenantes à la cérémonie de validation technique du document final qui sera soumis à l'autorité pour sa validation définitive, prélude à sa mise en œuvre.



La cérémonie de validation qui s'est déroulée le mardi 25 juin à l'hôtel Terrou-Bi, a été présidée par le Secrétaire d'Etat chargé de la promotion des droits Humains et de la Bonne Gouvernance, M. Mamadou saliou SOW en présence de la Présidente de l'OFNAC, Mme seynabou Ndiaye DIAKHATÉ, de la représentante Résidente du PNUD, Mme Amanta DIABATÉ et de nombreuses personnalités et représentants des partenaires techniques et financiers.

L'objectif de l'atelier est de valider le rapport de la Stratégie nationale de la lutte contre la corruption pour la période 2020 – 2024. De manière spécifique, il s'agit de faire la revue du rapport et recueillir les observations des membres du Comité national de pilotage, présenter la synthèse du cadre stratégique, le plan d'actions et le budget, le cadre pilotage du suivi – évaluation de la mise en œuvre et de recueillir les observations. Comité de pilotage national et un comité de planification stratégique. Comité de pilotage national et un comité de planification stratégique.

Souhaitant la bienvenue aux participants, Mme Seynabou Ndiaye DIAKHATÉ a rappelé que pour être conforme aux dispositions de la Convention des Nations Unies contre la corruption en ses articles 5 et 6, à la Déclaration de Kuala Lumpur en octobre 2013 sur les stratégies de lutte contre la corruption et à l'axe 3 du Plan Sénégal Emergent relatif à la Gouvernance, à la paix et à la sécurité, le Gouvernement du Sénégal a chargé l'OFNAC de conduire le processus d'élaboration de la SNLCC.

Une stratégie qui, au terme de son élaboration, devra être le cadre d'action global pour les mesures à prendre dans la prévention et la lutte contre la corruption, mais aussi servir d'outil utile pour la mobilisation et la coordination

des efforts et ressources dans la prise en charge du fléau.

UN COMITÉ DE PILOTAGE NATIONAL ET UN COMITÉ DE PLANIFICATION STRATÉGIQUE

Appréciant le processus d'élaboration de la SNLCC, elle l'a qualifié d'inclusif, car ayant impliqué toutes les forces vives de la nation sénégalaise. En effet, soutient-elle, « Dès les premières heures de son lancement, nous avons mis en place un Comité de pilotage national et un comité de planification stratégique. Le premier comité réunissant les acteurs des secteurs public et privé et de la société civile, a eu en charge la définition des orientations dans l'élaboration du document et la validation des résultats à chaque étape primordiale. Le second comité, comprenant les responsables de l'OFNAC, agissant, tout le long du processus comme le comité scientifique du COPIL, a assuré la planification et la formulation de la stratégie avec l'appui d'un consultant facilitateur. Pendant plus de 20 mois, les instances ainsi créées n'ont ménagé aucun effort dans la coordination des activités d'élaboration de la SNLCC.

En plus des activités organisées dans le cadre formel des comités, nous nous sommes inscrits dans une dynamique de partage et d'inclusion pour donner à la SNLCC une dimension nationale, gage d'une appropriation future par l'ensemble des populations.

C'est dans cette perspective que plusieurs ateliers ont été tenus, et des tournées conduites dans les régions pour rencontrer les Comités régionaux de développement et partager avec eux les options stratégiques les plus aptes à endiguer les pratiques de corruption pour un environnement des affaires propice au développement.

Elle a rappelé les concertations tenues avec certaines organisations du secteur privé et de la société civile sur les questions spécifiques liées à leur implication dans la lutte contre ce fléau.

Ces différentes rencontres ont permis progressivement, selon elle, de renforcer le contenu du document et d'aboutir à la dernière mouture qui fera l'objet d'un examen attentif de la part des participants.

Dès lors, a-t-elle ajouté, il s'agira de passer en revue l'ensemble du document, partager le cadre stratégique retenu, présenter la synthèse du plan d'actions et du budget, ainsi que le cadre de pilotage et de suivi – évaluation, recueillir l'ensemble des observations des participants et procéder à la validation technique finale du document.

En terminant, elle a adressé ses remerciements à la Représentante résidente du PNUD et à l'ensemble de ses collaborateurs, et à travers eux, tous les partenaires techniques et financiers, pour leur appui sans cesse renouvelé à l'OFNAC dans la mise en œuvre de ses activités.

RÉFORMES INSTITUTIONNELLES ET NORMATIVES

En ouvrant la séance, M ; Mamadou Saliou SOW a exprimé toute sa satisfaction de présider cette cérémonie d'ouverture de l'atelier de validation technique SNLCC après de longs mois de travail et de réflexion.

Selon lui, le Président de la République et le Gouvernement attachent une importance toute particulière à la promotion de la gouvernance vertueuse des affaires, en général et à la lutte contre la corruption, en particulier. « Les initiatives prises en ce sens ont été nombreuses, a-t-il dit, citant parmi elles la création de l'Office national de lutte contre la corruption que le législateur a doté d'importantes prérogatives, l'adoption en 2014 de la loi relative à la déclaration de patrimoine et l'adoption récente de la loi contre le blanchiment de capitaux et la prévention du terrorisme. « Ces réformes, qui sont intervenues, au double plan institutionnel et normatif, ont permis à notre pays de renforcer son corpus juridique de prévention et de lutte contre la corruption ; ce qui nous a valu une nette appréciation de notre classement dans les différents indices de mesure de la transparence » a-t-il soutenu.

Pour lui, les résultats obtenus, tant en matière de déclaration de patrimoine des assujettis, de répression de la fraude et de la corruption et de sensibilisation des populations sont plus qu'encourageants.

Cependant, avertit-il, ces avancées significatives ne nous font guère perdre de vue l'immensité de la tâche qui nous

attend. Au contraire, loin de réfréner notre ardeur combattive, elles commandent de notre part plus d'engagement et d'efforts pour extirper de notre pays, les dernières gangrènes de ce fléau tenace qu'est la corruption.

Il se dit convaincu que ce combat est à notre portée, parce que nous avons un arsenal juridique éprouvé en la matière, des organes crédibles, une volonté politique affirmée en faveur de la transparence et un peuple mûr et de plus en exigeant.

« Il nous manquait une stratégie coordonnée et consensuelle pour synchroniser les efforts des organes de lutte, de la société civile, des partenaires au développement et des populations en vue d'améliorer l'efficacité de notre action ». C'est pourquoi, en se dotant d'une Stratégie nationale de lutte contre la corruption, notre pays a désormais toutes les cartes en main, pour faire échec à la non-transparence, à la corruption et à la concussion.

Il a, à cet égard rappelé que l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie nationale de lutte contre la corruption constituaient l'un des objectifs identifiés par l'axe 3 du Plan Sénégal Emergent relatif à la Gouvernance, à la paix et à la sécurité.



Aujourd'hui, cet objectif est sur le point d'être atteint grâce à la détermination des acteurs qui y travaillent depuis le mois d'octobre 2017, date à laquelle le Gouvernement a chargé l'OFNAC de coordonner l'élaboration de la SNLCC. « Vous avez contribué de manière significative, par vos brillantes idées et par votre participation assidue aux différents ateliers, à la conception et à l'enrichissement, au fil du temps, du document qui sera examiné tout à l'heure ». C'est pourquoi, il a tenu à remercier les participants, au nom du Président de la République et de l'ensemble du Gouvernement, pour le temps et l'énergie qu'ils ont consacrés à cette entreprise.

Pour lui, le document de stratégie nous rassure à plus d'un titre. D'abord par le temps de maturation qu'il a fallu lui consacrer, près de 20 mois, comme vous l'avez dit, ensuite

par la participation active et l'inclusion des acteurs clés et enfin par sa qualité intrinsèque qui reste le fruit de la réflexion collective engagée et des contributions pertinentes reçues de la part de toutes les parties prenantes.

Partant de cette considération, il ne doute nullement de sa mise en œuvre effective par les acteurs impliqués ni de sa parfaite appropriation par les populations.



Ce qui lui fera avancer que le Gouvernement en fera une lecture attentive et prendra les dispositions idoines, suite à sa validation finale, pour l'ériger comme un cadre de référence unique pour les politiques de lutte anticorruption au Sénégal.

Les départements ministériels et autres administrations concernées devront également s'organiser en conséquence pour programmer, dans leur plan de travail annuel, les activités qui leur incombent, mobiliser les ressources adéquates et les réaliser avec efficacité et dans le respect des délais.

En définitive, la Stratégie nationale de Lutte contre la corruption doit permettre, suite à sa mise en œuvre, la consolidation des efforts entrepris par le Gouvernement, les Institutions constitutionnelles, les acteurs privés et des organisations de la société civile en faveur d'un modèle de citoyenneté qui ne laisse aucune place ni aucune chance à la corruption.

Dans sa conclusion, il a remercié le Programme des Nations Unies pour le Développement pour le soutien financier qu'il a apporté à la réalisation de la Stratégie. Il a enfin félicité l'Office national de Lutte contre la corruption pour la parfaite coordination du projet qui s'est faite en accord avec les orientations dégagées par le Gouvernement.

PROMOTION DE LA BONNE GOUVERNANCE

Auparavant, Mme Amata DIABATE Représentant Résident

du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) a fait remarquer que la rencontre de ce jour symbolise la ferme volonté du gouvernement du Sénégal, à travers le Plan Sénégal Emergent, et des documents de politique de bonne Gouvernance, d'inscrire la promotion de la gouvernance et la reddition de comptes au cœur de son agenda de développement et de faire de la lutte contre la corruption un véritable enjeu de développement et une opportunité pour voir se concrétiser les missions de l'OFNAC.

Il ne s'agira pas, aujourd'hui, de redécouvrir Alexis de Tocqueville qui, au demeurant, avait raison de dire que l'état de droit et les libertés individuelles sont les moteurs indispensables du progrès économique et social. Il s'agira plutôt de voir, au moment où la communauté internationale suit ardemment la mise en œuvre des objectifs de développement durable (ODD), comment renforcer l'état de droit comme élément central de la bonne gouvernance et Comment en faire un puissant levier de promotion de la paix et de la sécurité ?

Selon elle, l'un des effets pervers de la faiblesse de l'état de droit est sans aucun doute la corruption, phénomène que l'on appelle aussi, tristement, l'autre plus vieux métier du monde et qui, on le sait, représente un frein majeur au développement économique et social.

« On ne peut parler de réelle démocratie si l'Etat a des difficultés à appliquer la loi et à faire en sorte que tout le monde respecte les règles d'intégrité et de transparence. La participation des citoyens dans la politique et la confiance entre le citoyen et l'Etat, ainsi qu'entre l'Etat et l'élite politique, passent certainement par la réalisation de résultats concrets sur le front de la lutte contre la corruption ».

Le PNUD, a-t-elle ajouté, est conscient que cette bataille nécessite une forte détermination et une volonté solide, de même que la mise en place de mécanismes législatifs et réglementaire solides et l'adoption et la mise en œuvre efficaces d'une stratégie nationale de lutte contre la corruption.

Malgré la complexité de ce fléau et la multitude d'acteurs concernés, il nous faut tous avoir une réelle volonté de combattre la corruption a-t-elle dit, invitant à une mobilisation de toutes les forces vives de la nation à être déterminées à gagner cette bataille, vu son importance stratégique dans l'enracinement du processus démocratique

Mamadou KASSE

Conseiller en Communication

LA MODIFICATION DES TEXTES SOUMISE A L'ETUDE

Un atelier consacré à la réflexion, à la relecture et à la rédaction du projet de modification de la loi relative à la déclaration du patrimoine s'est tenu les 16 et 17 juillet 2019 à l'hôtel Terrou-Bi. Cet atelier revêt une importance primordiale, selon la présidente de l'OFNAC, Mme Seynabou Ndiaye DIAKHATE qui présidait la cérémonie d'ouverture en présence de la représentante de l'ONUDC, Mme Virginia De Abajo Marques et plusieurs experts des secteurs publics, privés et de la société civile.

Pour la présidente de l'OFNAC, il s'agit, en effet, de poser les jalons d'une réforme majeure du système de déclaration de patrimoine en vigueur depuis l'adoption de la loi 2014-17 du 2 avril 2014. L'adoption de ladite loi, suivie de son décret d'application, a permis au Sénégal de respecter ses engagements internationaux, tout en renforçant son dispositif de prévention de l'enrichissement illicite et de promotion de la transparence.

De l'avis de Mme DIAKHATE, l'introduction de ces textes dans notre arsenal juridique de prévention de la fraude et de la corruption relevait d'une gageure. D'autant plus que la nation sénégalaise s'est construite autour d'un socle de valeurs culturelles profondes de « Kersa » et de « sutura » qui nous ont façonnés. Ces valeurs nous interdisent, non seulement de parler ouvertement de nos biens ou de nos revenus, mais aussi de chercher à connaître les détails du patrimoine des autres personnes, fussent-elles proches de nous.

« Dans un tel contexte, il a fallu privilégier une démarche de dialogue, de pédagogie et de sensibilisation pour amener les acteurs à se conformer à leurs obligations. Il a fallu surtout les convaincre que, loin de les exposer à d'éventuelles poursuites, la déclaration de leur patrimoine leur assurait une certaine protection », a-t-elle notamment rappelé.

Parmi les nombreuses actions entreprises pour favoriser l'appropriation des textes applicables, d'une part, et venir à bout des réticences les plus tenaces, d'autre part, elle cité, à titre d'illustration, la révision du guide du déclarant, la mise en place du bureau d'assistance aux déclarants, l'organisation des réunions d'échanges avec les ministères, et les activités de communication menées lors des comités régionaux de développement et des forums citoyens. C'est à la faveur de ces multiples initiatives que le nombre d'assujettis en règle ne cesse d'augmenter, s'est-elle réjouie.

Pour elle, la tenue de cet atelier répond à une double exigence. La première est celle de travailler sans relâche à la simplification des textes et procédures pour renforcer l'adhésion des acteurs. La seconde est relative à la nécessité de nous assurer que le dispositif mis en place ne laisse aux fossoyeurs de notre économie aucune chance de passer entre les mailles.

En effet, reconnaît-elle, quatre années après l'entrée en vigueur des textes relatifs à la déclaration de patrimoine, la pratique a permis de relever des insuffisances parfois savamment exploitées par nos inter-

locuteurs, dans le seul but d'exonérer leurs propres responsabilités.

« L'expérience a montré que, face à des responsables souvent réticents, voire récalcitrants, il faut plus que des principes et des intentions. Il faut surtout des textes clairs, précis qui ne laissent aucune chance à la faculté interprétative des uns et des autres ».

Pour atteindre cet objectif et venir à bout des difficultés relevées, Mme DIAKHATE a donc invité à engager de larges concertations avec toutes les parties prenantes, de manière à s'accorder sur les pistes d'amélioration à proposer aux autorités.

Persuadée que la rencontre permettra, dans une optique d'ouverture et de recherche de consensus forts, de partager le diagnostic en vue d'une meilleure appropriation des réformes à mettre en œuvre, elle a souhaité, qu'au sortir de cet atelier nous puissions disposer d'une première mouture de la loi modifiant la loi n° 2014-17 relative à la déclaration de patrimoine.

C'est dans ce sens qu'elle a adressé ses remerciements à l'Office des Nations Unies contre la Drogue et le Crime (ONUDC) pour son appui à l'OFNAC dans la mise en œuvre de ses activités.

Quant à la représentante de l'ONUDC, Mme Marques, elle a exprimé ses souhaits de succès aux travaux tout en exprimant sa conviction que le résultat permettra au Sénégal d'être mieux apprécié dans ses efforts de lutte contre la corruption à travers le monde. Elle a fait part de l'intérêt que son institution et l'ensemble du système de Nations Unies accordent à la bonne gouvernance et à la transparence dans la gestion des affaires publiques.

Les travaux de l'atelier ont pris fin le mercredi 17 juillet avec l'adoption de la première mouture du projet de texte relatif à la modification de la loi portant sur la déclaration de patrimoine.



L'OFNAC DECLINE SA STRATEGIE SECTORIELLE DE PREVENTION

L'Office National de lutte contre la fraude et la corruption a pour mission de prévenir et lutter contre la fraude et la corruption, les pratiques assimilées et les infractions connexes. C'est ainsi qu'il a inscrit dans son plan stratégique 2017-2021 la prévention au cœur de ses activités. Cette prévention qui occupe une place prépondérante dans son plan de travail annuel 2019 s'est matérialisée par l'organisation d'activités de partage de la « stratégie du faire avec » de l'OFNAC et de réflexion sur des secteurs névralgiques de l'économie sénégalaise.



Les activités inscrites dans le plan de travail annuel du Département Prévention pour la période juin et juillet 2019 sont au nombre de quatre (4) :

- l'atelier de renforcement de capacités des parties prenantes de la stratégie du « faire avec... » les volontaires et autres collaborateurs de l'OFNAC sur les procédures administratives et comptables et sur les attentes de l'Office organisé le 20 juin à Dakar ;
- l'atelier sur la gouvernance du secteur de l'urbanisme qui s'est tenu le 03 juillet à Dakar ;
- l'atelier sur la gouvernance du secteur de la fiscalité organisé le 09 juillet à Dakar et,
- l'atelier sur la gouvernance du secteur de la pêche du 18 juillet à Dakar.

Hormis ces activités inscrites dans le Plan de Travail Annuel de l'OFNAC, l'Office a de manière spontanée commémoré la journée Africaine de lutte contre la corruption du 11 juillet à Dakar par une table ronde sur « recouvrement des avoirs : Enjeux et perspectives ».

L'OFNAC, en collaboration avec les autorités administratives, avait organisé en 2018 des Comités Régionaux de Développement au niveau des qua-

torze (14) régions du Sénégal. Dans le but de consolider ses acquis, le jeudi 20 juin 2019 s'est tenu à Dakar un atelier de renforcement de capacités des volontaires et autres collaborateurs sur les procédures administratives et comptables et les attentes de l'Office. Cette activité qui entre dans le cadre de la stratégie du « faire avec » est conçue pour contribuer efficacement à développer des synergies d'actions en promouvant des comportements adossés aux valeurs d'éthique et d'intégrité afin que chaque acteur puisse se dresser en rempart aux phénomènes de la fraude et de la corruption. Elle a été une tribune pour l'OFNAC de communiquer avec les volontaires et collaborateurs sur les procédures administratives et comptables et les attentes de l'Office par une présentation des éléments de base légale devant sous-tendre les activités de terrain et la collaboration entre l'OFNAC et les volontaires et autres collaborateurs.

La pertinence de cette rencontre réside dans la démarche participative et inclusive qui consiste à regrouper des acteurs provenant de secteurs d'activités et de territoires géographiques aussi divers que variés, préoccupés par les valeurs d'éthique et d'intégrité, le désir de fédérer leurs forces et de mutualiser leurs moyens pour mener un combat commun contre la fraude et la corruption. Ainsi l'atelier a vu la participation de chefs de l'exécutif

régional en l'occurrence les gouverneurs de régions, la société civile, les chefs religieux, les « Badienou Gokh », les associations.... Ainsi, il s'agit à travers le « faire avec... », de mettre à contribution le leadership des territoires au niveau national à des fins de veille et d'alerte dans la prévention de la fraude et de la corruption. Il transcende toute considération religieuse, coutumière, politique ou idéologique, privilégiant ainsi l'engagement et la mobilisation des énergies et des synergies citoyennes de quelque bord que ce soit contre la fraude et la corruption.



Cet atelier a ainsi permis :

- une meilleure connaissance des procédures administratives et financières par les parties prenantes de la stratégie du « faire avec... » ;
- la mise à disposition des outils nécessaires pour organiser des activités de sensibilisation dans leurs territoires respectifs et dans le respect des procédures ;
- le renforcement du dispositif de prévention de la fraude et de la corruption à Dakar et en régions avec le concours des parties prenantes de la stratégie du « faire avec... » ;
- le partage du projet de charte du volontaire et le recueil des observations des parties prenantes.

Ainsi le partage d'informations et les discussions ont permis de ressortir quelques recommandations notamment :

- le principe pour les volontaires de même localité de travailler ensemble ;
- la mise sur pied d'une cellule des volontaires au niveau des régions ;
- L'amélioration de la communication entre l'OFNAC et ses collaborateurs.

Ensuite, par une approche sectorielle et un exercice d'évaluation des risques et vulnérabilités des

secteurs vitaux de l'économie sénégalaise, l'Office d'un commun accord avec ses partenaires, a réussi à examiner les secteurs de l'urbanisme, de la fiscalité et de la pêche respectivement les 03, 09 et 18 juillet 2019 à Dakar.

Ces ateliers, présidés par Mme. la Présidente de l'OFNAC, ont enregistré la participation de toutes les administrations de l'urbanisme, de la fiscalité et de la pêche, des organes de contrôle, de la société civile et du secteur privé. Ils ont posé les prémices d'un début de partenariat entre l'OFNAC et la Direction de l'urbanisme, la Direction Générale des Impôts et Domaines et le Ministère des pêches et de l'économie maritime plus précisément la Direction des pêches maritimes.

S'agissant de l'atelier sur la gouvernance du secteur de l'urbanisme, cette démarche a permis de susciter des échanges en vue de réfléchir sur la gestion des risques et les pratiques de fraude et de corruption liées au secteur afin d'améliorer la gestion des ressources publiques.

Les présentations et discussions ont suscité des recommandations pouvant améliorer la gouvernance du secteur de l'urbanisme en :

- Réduisant le nombre des acteurs qui interviennent dans les procédures d'autorisation de construire et de lotir ;
- poursuivant la dématérialisation des procédures ;
- facilitant les procédures d'urgence pour l'approbation par décret des plans d'Urbanisme (SDAU, PDU) ;
- mettant en place un dispositif de coordination et de contrôle des études plus adaptés ;
- réorientant davantage les missions de la SICAP, SN HLM vers la production de parcelles assainies et de logements pour le plus grand nombre.

Pour la gouvernance du secteur de la fiscalité, l'Etat dans sa mission de collecte d'impôts est confronté à un recouvrement optimal de taxes à causes de plusieurs facteurs telles que la fraude et la corruption qui ont des effets négatifs sur la performance dans le recouvrement des recettes publiques. En effet, un niveau élevé de corruption compromet l'efficacité des entités de recouvrement des recettes fiscales et par ricochet l'économie. Ainsi, pour améliorer la gouvernance du secteur, les parties prenantes ont fait les recommandations ci-dessous:

- renforcer la cohérence du dispositif juridique, organisationnel et fonctionnel de la gouvernance fiscale;
- se former et s'ouvrir aux nouvelles exigences de qualité de service et de communication;
- mettre un dispositif de prévention, de coercition et de coopération entre les organes de lutte contre la corruption ;
- s'accrocher sur l'évolution de l'administration de commandement à l'administration de service pour favoriser le consentement à l'impôt ;
- promouvoir l'éducation au civisme fiscal pour l'exercice du contrôle citoyen de l'action publique.

Concernant l'atelier sur la gouvernance du secteur de la pêche, par une démarche participative et inclusive, l'OFNAC a réussi à regrouper tous les acteurs de la pêche autour d'une table pour échanger et diagnostiquer les risques et pratiques de fraude et de corruption dans le secteur de la pêche afin d'améliorer la gestion des ressources halieutiques et, par ricochet, celles des ressources publiques.

Les parties prenantes ont fait les recommandations suivantes :

- structurer et organiser les communautés de pêche artisanale avec la reconnaissance de l'Etat ;
- maintenir le dialogue permanent, inclusif et transparent entre les organisations de pêche et les autorités ;
- organiser la participation continue des communautés locales;
- sensibiliser les autres mouvements sociaux qui interagissent avec la pêche artisanale.

Enfin, la dernière activité entre dans le cadre de la commémoration de la journée africaine de lutte contre la corruption du 11 juillet. En effet, 2019 marque la troisième édition des manifestations pour la lutte contre la corruption en Afrique dont le thème porte sur « Vers l'élaboration d'une position africaine commune sur le recouvrement des avoirs ».

C'est ainsi que l'OFNAC à l'instar des autres Institutions de Lutte contre la Corruption a célébré cette journée par une table ronde portant sur le « recouvrement des avoirs : enjeux et perspectives ». Cette activité a regroupé des acteurs de la justice, de la société civile et des représentants des organes de contrôle. Elle a permis de faire l'état des lieux de l'expérience sénégalaise en matière de recouvrement des avoirs et de partager les bonnes pratiques dans ce domaine.

Cette rencontre qui a vu la participation d'éminentes personnalités, a ainsi permis d'examiner des questions aussi importantes que sont :

- les défis dans les enquêtes de corruption ;
- les enjeux et les défis du recouvrement des avoirs : l'exemple du Sénégal ;
- les procédures en matière de recouvrement des avoirs ;
- les voies et moyens pour une position africaine commune sur le recouvrement des avoirs.

Saliou DIOP,
Néné Fall NIANG,
Mame Asta MBACKE DIENG
Département Prévention



LA JEUNESSE, CLÉ DE LA LUTTE CONTRE LA FRAUDE ET LA CORRUPTION

La fraude et la corruption constituent de véritables obstacles à la gouvernance démocratique, à la croissance économique et au mieux-être social. Elles sont devenues des phénomènes mondiaux qui anéantissent les efforts de développement, exacerbent la pauvreté et compromettent l'avenir des jeunes.

Une étude sur le coût et la perception de la corruption au Sénégal (mai 2016) commandité par l'Office national de Lutte contre la Fraude et la Corruption (OFNAC) souligne que « le montant global de pot-de-vin payé au Sénégal est estimé à 118,44 milliards de FCFA ».

Ces fléaux affectent différemment les personnes à faible revenu et celles dites vulnérables (les jeunes et les femmes). Dans un pays émergent caractérisé par l'extrême jeunesse de sa population, « avec 42 % de sa population âgée de moins de 15 ans. »

« Chaque jeune représente un "projet" pour sa famille, un sujet d'investissements et un espoir potentiel pour son pays, donc une ressource à mobiliser pour l'aider à réaliser les meilleurs rêves de façonner son propre avenir ainsi que celui du Sénégal ! »

Les résultats d'une étude menée par le forum Civil, Section sénégalaise de Transparency International, intitulée « Étude, Jeunesse et Intégrité », montrent que sur 700 jeunes interrogés :

- 40,29 % d'entre eux affirment avoir connu une demande de pot-de-vin ;
- 76,29 % estiment que la corruption affecte les jeunes ;
- 60 % avouent avoir peur de s'impliquer et de s'afficher dans la lutte contre la corruption à cause des risques d'éventuelles représailles auxquelles ils peuvent être confrontés ;
- et près de 68 % ignorent totalement les lois et politiques de lutte contre la corruption.

Au regard de ce qui précède, les jeunes doivent être considérés comme acteurs majeurs les plus sûrs dans la lutte contre la corruption et l'impunité. La jeunesse constitue une frange à la fois importante et sensible, symbole d'énergie et porteur d'espoir. Son rôle dans le développement et l'avenir d'une nation n'est plus à démontrer, mais malgré tout, elle reste vulnérable !

C'est tout le sens des activités de prévention déroulées par l'office en collaboration avec les acteurs du secteur de l'éducation et de l'enseignement supérieur et des partenaires techniques financiers et sociaux pour des initiatives ciblées et dirigées par et pour les jeunes pour une participation accrue à la construction d'une culture d'intégrité personnelle, de transparence et de responsabilité.

Ainsi dans la mise en œuvre de sa politique de prévention l'OFNAC a organisé des rencontres de proximité

pour sensibiliser les jeunes, mais aussi des rencontres de masse ou mobilisation pour les informer, les former, les sensibiliser, mettre à leur disposition les outils requis afin qu'ils puissent, à leur tour, se mettre en réseau et se dresser en rempart contre la fraude et la corruption. Fort de ce constat, le secteur de l'éducation est sans conteste fondamental pour prévenir la corruption. Cette démarche doit commencer au plus jeune âge et se poursuivre durant tout le cursus scolaire, car les systèmes éducatifs corrompus peuvent empêcher les jeunes de développer pleinement leurs potentialités en les privant de conditions d'apprentissage adéquates ou de possibilités d'acquérir une formation.

LES RENCONTRES DE PROXIMITÉ

En compagnie de la troupe théâtrale « Les Espoirs de la Banlieue », mais aussi d'autres partenaires techniques, financiers et sociaux, l'OFNAC a fait de l'Information, de l'Éducation et de la Communication (IEC) en vue d'organiser des rencontres de proximité pour sensibiliser sur l'Office, ses missions et la place des jeunes et de l'éducation dans le dispositif de prévention contre la fraude et la corruption. En effet de 2015 à nos jours, l'OFNAC a organisé des activités de sensibilisation dans plus de vingt et un (21) établissements scolaires, publics et privés de la banlieue de Dakar, entre Keur Massar, Yeumbeul, Route de Boune, Diamagueune SICAP Mbao, Diack Sao 2 et Thiaroye avec une implication de mille cent soixante-neuf (1169) élèves et acteurs de l'éducation.

Toujours dans le cadre des activités de proximité, l'OFNAC a :

- organisé un concours artistique sur le thème « J'aime mes enfants, je les prépare à faire face à la corruption » ;
- participé à des kermesses (32ème édition de la kermesse de l'Église Saint Paul de Dakar, tenue dans l'enceinte de l'Établissement scolaire Hyacinthe THI-ANDOUM, les 04 et 05 juin 2016).

Les collaborations avec la Fondation UCAD de l'Université Cheikh Anta DIOP de Dakar, l'École Supérieure polytechnique (ESP) de Dakar et l'École Nationale des Officiers d'Active (ENOA) de Thiès ont été aussi un cadre de rencontres de proximité avec les jeunes pour échanger sur les méfaits de la fraude et de la corruption en promouvant des valeurs de transparence, de mérite, d'intégrité et d'exemplarité.

Ces activités orientées vers les jeunes ont été poursuivies et renforcées aussi bien à Dakar qu'à l'intérieur du Sénégal. En collaboration avec les acteurs du secteur de l'éducation de la région de Diourbel, au cours des leçons communément appelées « leçons de vie », un large traitement, de la problématique de la tricherie à l'école, de la fraude et de la corruption dans la vie de tous les jours a été

organisé. Elle se déroule dans une approche dynamique, participative et vivante permettant à chacun de s'exprimer librement sur le sujet pour trouver une solution au problème posé. Les participants à ce type de leçon participent à la recherche et à la découverte des solutions adéquates, et s'approprient ainsi les mécanismes de mise en œuvre (application des solutions) et de suivi-évaluation.

Ainsi les leçons de vie ont permis une implication d'acteurs du secteur de l'éducation dans les départements de Bambey et Diourbel :

Total des établissements : 511 ;
Total des groupes pédagogique (classes) : 3 598 ;
Total des acteurs du secteur de l'éducation mobilisés : 114 414.

LES ACTIVITÉS DE MOBILISATION

Dans le cadre de ses activités de prévention, l'Office National de Lutte contre la Fraude et la Corruption (OFNAC), en collaboration avec ses partenaires techniques financiers et sociaux a organisé ou participé à différentes activités de mobilisation des jeunes. En effet l'OFNAC a saisi des opportunités de cadre de prévention qui ont l'avantage de conjuguer « masse » et « proximité », pour toucher le plus grand nombre pour plus de présence et de visibilité. Il s'agit notamment des fortes mobilisations populaires autour des valeurs à l'émission télévisée Vacances et Valeurs (VAVA) en collaboration avec le Groupe Mourchid Communication, mais aussi la participation à différentes éditions de la Foire internationale de Dakar en 2014, 2015, 2016 et 2018.

La célébration de la journée internationale de lutte contre la corruption (9 décembre) ou quinzaine nationale de lutte contre la corruption a également permis de fortes mobilisations. C'est le cas de la rencontre citoyenne organisée le mercredi 13 décembre 2017, à 16 h avec plus de 700 acteurs du secteur de l'éducation à Thiaroye en collaboration avec la troupe théâtrale les « Espoirs de la Banlieue » de Dakar sur le thème : « Tous pour une école sans fraude » !

La cérémonie de clôture de la quinzaine nationale de lutte contre la corruption édition 2019 a permis aux élèves du département de Diourbel de se mobiliser contre la fraude et la corruption à travers une procession en présence de Mme la Présidente de l'OFNAC, le Gouverneur et les autorités académiques de la région pour montrer que « la Lutte contre la fraude et la corruption, est une responsabilité à la fois individuelle et collective » ;

La présence effective de Mme la Présidente de l'OFNAC à cette activité a montré son engagement personnel à travailler pour une synergie d'action avec le secteur de l'éducation, mais aussi traduit sa conviction que le changement de comportement, la posture citoyenne et l'engagement patriotique requis dans la lutte contre la corruption n'ont de sens que lorsque chaque Sénégalaise

et chaque Sénégalais, les jeunes en priorité où qu'ils se trouvent, s'en approprient et se dressent en remparts contre ces fléaux.

Dans son intervention lors de cette rencontre Mme la Présidente a montré que si les jeunes en viennent à penser que l'accès à l'école ou à l'université et les notes peuvent être achetés, l'avenir économique et politique du pays est mis en danger et une culture de corruption risque de s'installer ; d'où la nécessité d'inspirer à chaque jeune le désir de participer à ce combat citoyen. Un citoyen mieux informé de ses droits pourra s'émanciper de ce qui est souvent perçu comme un « devoir de corrompre » il faut donc faire assumer par les jeunes leur droit et devoir d'incarner pleinement une posture de leaders transformatifs.

Comme prémices d'impact aux différentes activités de sensibilisation organisées par l'office, beaucoup des jeunes se sont sentis interpellés par les messages de l'OFNAC, avec un besoin d'adopter d'une posture de veille et d'alerte. Ainsi, des jeunes ont pris conscience d'avoir le potentiel et la capacité d'insuffler de nouvelles énergies. Des associations comme la troupe théâtrale les « Espoirs de la banlieue », le mouvement « Banlieue up », le mouvement « Meun na ne », « Optimize group » pour ne citer que ceux-là ont contacté l'OFNAC pour ensemble faire adopter par les jeunes des approches novatrices, faire rallier leurs pairs en tant que formidable rempart contre la corruption pour une implication des jeunes à combattre la fraude et la corruption sous toutes ces formes.

Les différentes activités organisées par l'OFNAC auprès des jeunes ont permis de créer des cadres d'échanges de proximité, de susciter des débats sur la fraude et la corruption et de recueillir leurs niveaux de perception et leurs préoccupations, à partir d'une approche graduelle à cinq (05) niveaux (écoute, mise à niveau, partage, création d'organes et animation). Ainsi il s'agissait pour l'OFNAC de promouvoir l'approche selon laquelle on ne peut assurer une éducation de qualité pour mobiliser les jeunes vers l'émergence souhaitée qu'à la condition que toutes les parties prenantes du secteur de l'éducation et de l'enseignement supérieur s'engagent pleinement pour un rejet de la fraude et de la corruption.

Conforté par les résultats issus des activités avec les jeunes et le secteur de l'éducation et de l'enseignement supérieur, l'OFNAC a accordé également une attention particulière aux femmes en raison de leur vulnérabilité et de leur statut de leadership pour les questions liées à l'éducation et à la formation. À cet effet, elles ont souvent pris part aux activités de sensibilisation de l'Office pour une meilleure prise en compte de leur rôle et de leur implication dans la prévention et la lutte contre la fraude et la corruption.

Abdoulaye DIAGNE
 Département Prévention

À LA RENCONTRE DES ACTEURS





LA GOUVERNANCE DU SECTEUR DE L'URBANISME À L'ÉTUDE

L'atelier d'évaluation des vulnérabilités à la fraude et à la corruption dans le secteur de l'urbanisme s'est tenu le 3 juillet 2019 à Dakar. Cet atelier qui entre dans le cadre de l'application de la politique de prévention et du plan stratégique 2017-2021, intervient après les travaux sur l'Acte III de la décentralisation, sur la dématérialisation et la simplification des procédures administratives, sur la gouvernance des ressources forestières.



« Nous sommes réunis aujourd'hui pour débusquer ensemble les niches de corruption et de fraude dans les actes et procédures relatifs à « la gouvernance du secteur de l'urbanisme » a rappelé Mme Seynabou Ndiaye DIAKHATE.

« Le secteur de l'urbanisme et de l'habitat est un secteur vital qui impacte de manière décisive et directe, la qualité de nos rapports de voisinage, notre performance au travail, notre bien-être et celui de nos proches et, ce faisant, le dynamisme de notre économie et l'attractivité de notre pays » a notamment indiqué la Présidente de l'OFNAC.

C'est pourquoi, soutient-elle, il importe de veiller à ce que les structures qui s'activent dans le domaine soient des « maisons de verres ». Il convient également de s'assurer que les hommes et les femmes qui en vivent et qui le font vivre soient connus et respectés pour leur rejet de la fraude et de la corruption sous toutes leurs formes.

C'est pourquoi, elle a invité tous les acteurs concernés (Etat, Collectivités, Secteur privé, société civile, organisations professionnelles etc), à identifier, non seulement les pratiques avérées, mais aussi les risques de fraude et de corruption de même que les vulnérabilités éventuelles que recèlent les textes applicables ou les procédures mises en place par les acteurs.

Cet exercice salutaire devrait, selon elle, déboucher sur l'élaboration d'une bonne cartographie des risques et d'un recueil de recommandations fortes susceptibles d'être exploitées en vue d'une amélioration significative de la gestion des ressources publiques.

En conclusion, elle s'est réjouie de la participation remarquable des acteurs à cet atelier qui témoigne, s'il en était encore besoin, de leur engagement à améliorer la gestion des questions urbanistiques.

« Au-delà de votre contribution intellectuelle aux discussions, votre présence, ici, est un réconfort en ce qu'elle nous permet d'envisager l'avenir du secteur avec optimisme et confiance ».



PATRONAT, CORPS DE METIERS, MOUVEMENTS EDUCATIFS ET SPORTIFS ASSOCIES DANS LE « FAIRE AVEC »

Dans le cadre de son plan stratégique 2017-2021, l'OFNAC a tenu une série d'ateliers de partage avec différents secteurs, publics, privés, société civile, mouvements associatifs et corps de métiers. Ces rencontres se sont déroulées en prélude à la célébration de la Journée internationale de lutte contre la corruption le 9 décembre 2019 et de la quinzaine nationale de sensibilisation et de mobilisation sociale que le Sénégal lui consacre, comme chaque année.

En effet, à travers la stratégie du « Faire avec », l'OFNAC travaille en synergie avec tous les acteurs économiques et sociaux. C'est ainsi que des séances de travail ont été tenues avec différentes structures à savoir le secteur informel, le Conseil des entreprises du Sénégal (CDES), le Groupe privé Serigne Saliou MBACKÉ, l'ONG EDEN

Ces rencontres ont permis aux uns et aux autres de partager des informations sur l'institution, ses missions, ses stratégies, son mode de fonctionnement, son dispositif de prévention et de lutte contre la corruption, les fondements de la déclaration de patrimoine, ses modes de saisine à travers le bureau des plaintes et dénonciations, etc...

Elles ont également permis de mieux connaître les différents secteurs, de comprendre le fonctionnement des systèmes, d'identifier leurs forces et faiblesses, de connaître les niches de fraude et de corruption pour faire des recommandations pertinentes quant aux solutions à y apporter.

Ces ateliers tenus du 23 octobre au 6 novembre revêtent, en effet, un caractère triplement symbolique. D'abord, en offrant aux différentes parties l'opportunité de s'imprégner mutuellement de leurs missions, de leurs réalisations et de leurs objectifs, ensuite en engageant la réflexion sur les meilleurs voies et moyens de réussir le pari de l'organisation de l'édition 2019 de la quinzaine nationale de lutte contre la corruption et enfin, en identifiant les pistes d'une collaboration permanente et plus soutenue dans le cadre de la lutte contre la fraude et la corruption.

En présidant ces différentes rencontres, Mme Seynabou Ndiaye DIAKHATE, présidente de l'OFNAC, n'a pas manqué d'exprimer sa satisfaction de concrétiser davantage la nouvelle approche consistant à développer une synergie avec toutes les catégories d'acteurs. Elle s'est félicitée de l'adhésion des différentes structures à la démarche de l'institution qui place le citoyen au cœur de sa mission. Il s'agit, selon elle, de développer une approche stratégique dynamique, participative, inclusive et multisectorielle prenant en compte les préoccupations de chaque structure.

Mme DIAKHATE a, à ce sujet, rappelé l'intérêt de la politique de prévention à laquelle elle attache une importance particulière du fait de son champ d'application et de son impact au sein des populations.

Adossée à son plan stratégique 2017-2021, la stratégie du « Faire avec » proposée par l'OFNAC, travaille en synergie avec tous les acteurs économiques et sociaux et cherche, à travers les propositions et recommandations à donner encore plus d'impact à la politique de prévention.

Mme la Présidente a, en outre, rappelé le processus d'élaboration de la stratégie nationale de lutte contre la corruption dont le rapport final a été validé le 25 juin dernier par toutes les parties prenantes. Cette stratégie, si elle est adoptée en dernier ressort par l'État, définira, selon elle, les orientations majeures et globales de la lutte contre la corruption pour les cinq prochaines années.



L'OFNAC RENFORCE SES AGENTS DANS LES PROCÉDURES

Pour mieux améliorer l'intégrité dans les procédures de passation et d'exécution des marchés publics, gage d'une prévention efficace de la fraude et de la corruption et dans le souci de renforcer les capacités de ses enquêteurs, l'OFNAC a organisé du 21 au 23 mai 2019 à Dakar, avec le concours financier de l'Union Européenne (UE), un séminaire de formation sur « la détection et la prévention de la fraude dans le processus de passation et d'exécution des marchés publics ».

Ce séminaire de formation destiné aux agents de l'OFNAC en général et aux enquêteurs du Département Investigations en particulier a pour objectif principal le renforcement des capacités de ceux-ci dans les conditions de passation et d'exécution des marchés publics, afin de leur permettre de mieux appréhender les niveaux de risques de fraude à toutes les étapes et de partager les meilleures techniques d'investigations.

La cérémonie d'ouverture a été présidée par Monsieur Cheikh Tidiane MARA, Vice-Président de l'OFNAC, en l'absence de Madame la Présidente de l'OFNAC, empêchée.

Dans son discours introductif, le Vice-Président de l'OFNAC a soulevé l'importance de cette formation qui fait partie d'une série d'ateliers thématiques pour renforcer les capacités des enquêteurs de l'OFNAC.

Étant donné que des risques d'intégrité existent tout au long du processus de passation des marchés publics, une approche exhaustive de l'atténuation des risques et de la prévention de la corruption est nécessaire. A ce titre, l'OFNAC étant l'une des structures qui exerce ses missions d'enquête et de contrôle, entre autres, sur l'ensemble des entités publiques, parapubliques et privées, doit, par conséquent, être bien outillé pour aborder cet aspect avec un niveau de connaissance et d'assurance élevé.

C'est dans cette perspective que les formateurs en l'occurrence Messieurs Ousseynou CISSE et Ely Manel FALL, deux experts de l'Autorité de Régulation des Marchés publics (ARMP) du Sénégal ont décliné les points phares de l'atelier dont les travaux étaient sous forme d'exposés suivis de discussions autour des thèmes suivants :

- le manque d'accès à l'information concernant les appels d'offres ;
- le non-respect des obligations de publicité ;
- le clientélisme et le favoritisme dans le choix des adjudicataires ;

- la faiblesse du contrôle en matière d'attribution et d'exécution des marchés ;
- la fraude, les malversations et autres sortes de pratiques illicites ;
- la corruption et la collusion.

Les experts ont partagé leurs connaissances et leurs expertises sur les différents modules permettant ainsi aux participants de mieux cerner les risques de fraude et de corruption dans ce domaine.

Dans les discussions, des questions ont été soulevées par les participants sur les défis persistants qu'ils rencontrent dans l'exercice de leurs missions concernant le contrôle des marchés. Des réponses ont été apportées et des recommandations formulées par les experts.

Ainsi, compte tenu de l'importance économique de la commande publique, la corruption dans les marchés publics peut causer des dommages considérables à l'économie d'une nation. Et vu la complexité croissante des méthodes de corruption à l'heure de la mondialisation, le défi est pour ainsi dire pressant mais n'en demeure pas moins insurmontable. C'est pourquoi à l'issue de ce séminaire, les enquêteurs et autres agents de l'OFNAC ont disposé des acquis suivants :

- la mise à jour et le renforcement de leurs connaissances sur les marchés publics ;
- l'harmonisation de leurs techniques de vérification des marchés publics ;
- la maîtrise des risques en ce qui concerne les procédures dérogatoires plus exposées au risque de non transparence ;
- le renforcement des acquis sur la maîtrise des risques de fraude à chaque étape de la procédure de passation ou d'exécution des marchés publics ;
- un échange approfondi sur les techniques de détection des pratiques frauduleuses dans les marchés publics.

Sidy MASSALY
Département Prévention

LE « PACT » MIS EN ŒUVRE PAR L'OFNAC, L'IGE ET LA COUR DES COMPTES

Le Projet d'Appui au Renforcement de la Transparence, de la Redevabilité et de la Lutte contre la Corruption au Sénégal (PACT) fait suite à un soutien initial que le PNUD avait accordé à l'OFNAC, à la Cour des Comptes et l'Inspection Générale d'Etat entre 2015 et 2018. Le premier projet intitulé PROFNAC (Projet d'appui à l'Institutionnalisation de l'OFNAC) avait permis de démarrer le processus de renforcement des capacités techniques et institutionnelles des corps de contrôle.



Le projet a été conçu courant 2018 et a effectivement démarré le 22 Mai 2019, suite à sa signature par le Ministre de l'Economie du Plan de la Coopération ainsi que l'Ambassadeur représentant Résident du PNUD Mme Amata Sangho DIABATE. Le PACT vise à renforcer le combat contre la corruption dont l'impact négatif sur les résultats des politiques de développement, voire la survie des nations est avéré. Il est aligné sur le Plan Sénégal Emergent et sur l'Agenda 2030 des Nations-Unies. Le projet a pour finalité de renforcer les capacités d'intervention des Corps de Contrôle d'une part, d'assurer la mise en œuvre et le suivi de la Stratégie Nationale de Lutte Contre la Corruption (SNLCC), d'autre part.

Il faut rappeler qu'une étude de référence sur la perception et le coût de la corruption au Sénégal dans le but d'améliorer la gouvernance financière a été réalisée avec l'appui du PNUD.

Cette étude de référence a été réalisée et partagée au niveau national, le 20 décembre 2017, en marge des activités de la quinzaine nationale de lutte contre la corruption.

Ainsi, le processus de conception de la SNLCC lancé par Monsieur le Premier Ministre en octobre 2017, a permis à l'OFNAC de mieux appréhender le phé-

nomène de la corruption et d'identifier les secteurs les plus impactés pour une intervention plus ciblée. Il faut noter que cette attention particulière portée par le gouvernement du Sénégal à l'endroit de la SNLCC s'explique par l'objectif de mettre un cadre de référence unique de toute action de lutte contre la corruption au Sénégal, mais aussi par le fait qu'elle procède de la volonté de l'Etat du Sénégal d'internaliser dans l'ordre juridico-institutionnel du pays une disposition majeure de la CNUCC. Ratifiée par notre pays en 2003, cette convention l'astreint à formuler une SNLCC concertée (Art. 5 du Chapitre II de la Convention des Nations Unies contre la corruption) ; élément faisant partie des critères déterminants en matière d'évaluation pays.

Couvrant une période quinquennale (2019-2023), le PACT va contribuer à renforcer la lutte contre la corruption au Sénégal par l'adoption de stratégies et d'outils de mise en œuvre efficaces, notamment en vue d'un renforcement des capacités d'intervention de l'OFNAC, de l'Inspection Générale d'Etat, de la Cour des comptes et des administrations concernées. Les objectifs spécifiques du projet sont de renforcer les capacités nationales de prévention, de détection et de lutte contre la corruption ; faciliter la mise en œuvre de la Stratégie nationale de lutte contre la corruption et élaborer une cartographie des risques de pratiques corruptives dans les secteurs ciblés. L'atteinte de ces objectifs permettra, à terme de mieux préserver les ressources et intérêts financiers de l'Etat.

Codes de la pêche, des douanes, fiscal, forestier, de l'urbanisme, dématérialisation des procédures administratives, gestion des risques dans le processus budgétaire des collectivités territoriales

Pour ce faire, la démarche de mise en œuvre a privilégié la consolidation des réalisations du PROFNAC 2015-2018 et à identifier des actions avec un impact pertinent et visible dans le contexte de la lutte contre la corruption. Il s'agit notamment des acquis capitalisés suite aux évaluations des conditions de vulnérabilité des codes à incidence financière que l'OFNAC a passé en revue avec les spécialistes des secteurs concernés. Il s'agit du code de la pêche, du

code des douanes, du code fiscal, du code forestier, du code de l'urbanisme, de la dématérialisation des procédures administratives, de la gestion des risques dans le processus budgétaire des collectivités territoriales au vu des innovations de l'Acte 3 de la décentralisation... Cette démarche de recherche action permet aux organes de contrôle de se doter des meilleurs mécanismes, outils de gestion et d'analyse des cadres institutionnels en vue d'une meilleure maîtrise de leurs actions.

Le Cadre de résultats

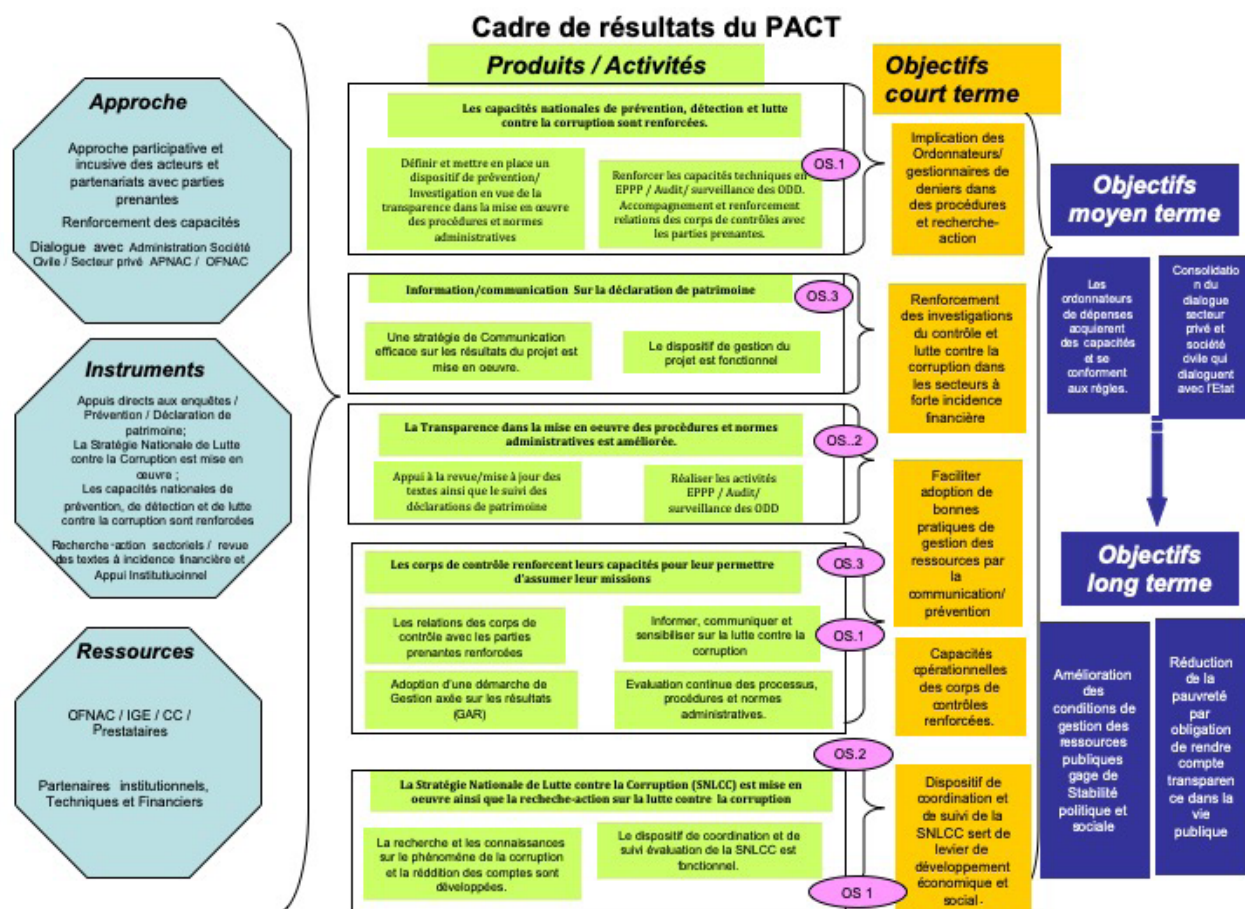
Le cadre institutionnel de mise en œuvre est basé sur les orientations de l'Axe 3 du Plan Sénégal Emergent : Gouvernance, Institutions, Paix et Sécurité et l'Effet 7 de l'UNDAF 2019-2023 qui stipule que : « d'ici 2023, les institutions nationales et locales améliorent la qualité et l'équité dans l'offre de services publics en vue de la promotion de la paix, la sécurité et l'efficacité de la gouvernance ».

La création de l'OFNAC et le renforcement de ses capacités institutionnelles ainsi que de celles de

l'IGE et de la Cour des Comptes par le truchement du PROFNAC leur ont permis non seulement de disposer d'outils techniques devant leur assurer une bonne maîtrise de leurs interventions mais aussi d'avoir à leur actif un certain nombre de réalisations fort pertinentes dans le contexte de la lutte contre la fraude et la corruption et de la promotion de la bonne gouvernance au niveau national. Le PACT permettra, à n'en pas douter, de parachever l'élaboration d'outils de pilotage stratégique et de coordination ainsi qu'une base scientifique pertinente destinée à faciliter le ciblage des interventions de la SNLCC.

Mohamed El Mounirou FALL

Coordonnateur Général des Projets et Programmes



L'OFNAC AU CŒUR DU DISPOSITIF POUR TROIS INDICATEURS CLÉS

L'OFNAC a participé à l'atelier sur la mise en place d'un dispositif de collecte, d'analyse, de suivi et monitoring de l'objectif de développement durable N° 16. Cette rencontre a enregistré la participation des corps de contrôle, du Ministère de l'Economie du Plan et de la Coopération ainsi que toutes les composantes de l'administration publique et les représentants de la société civile.

La rencontre fait suite à l'atelier national technique de lancement. le cadre du processus initié par l'Etat du Sénégal et le PNUD pour la mise en place d'un dispositif adéquat de mesure et de suivi de l'ODD16

« Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes aux fins du développement durable, assurer à tous l'accès à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes ».

L'objectif essentiel de cet atelier était d'effectuer la revue des « cibles » de développement durable retenues par le Sénégal au regard des documents de politiques et de programmes (PSE) ; d'analyser les indicateurs en termes d'alignement PNUD-PSE conformément au contexte spécifique du Sénégal ; d'approfondir le travail de confirmation/reformulation/élaboration de cibles et de produire et partager une première proposition des indicateurs que le Sénégal retient à court et à moyen terme.

La rencontre a réuni les acteurs clés pour échanger sur la méthodologie de l'initiative, sur le cadre de mesure des ODD, sur les enjeux de la gouvernance au Sénégal et sur quelques expériences étrangères, en l'occurrence de la Tunisie et du Rwanda. La Direction générale de la Planification et des Politiques Économiques (DGPPE), en charge du suivi des indicateurs du PSE 2 a, à cet égard, effectué une cartographie de l'état de collecte des données du PSE en relation avec celles du PNUAD. A sa suite, l'Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie (ANSD) et la Direction de la Promotion de la Bonne Gouvernance (DPBG) ont confirmé les orientations du Sénégal.

Il a été l'occasion pour toutes les parties prenantes de manifester leur adhésion et leur engagement au processus et de définir les grandes orientations pour le monitoring de l'ODD16 et particulièrement sur les indicateurs et métadonnées à explorer.



Le cadre de référence de l'activité est le PNUAD 2019 - 2023 qui est basé sur le Plan Sénégal Émergent 2035 à travers son Plan d'Actions Prioritaires. Le PNUAD, on se le rappelle, a été signé le 28 octobre 2019 entre le Sénégal et le système des Nations Unies. Il constitue le cadre de planification de référence des interventions humanitaires et de développement du Système des Nations Unies au Sénégal pour la période 2019-2023.

ODD	Code Indicateur	Indicateur ODD	Indicateur National	Responsable indicateur
ODD 16	ODD 1641	Valeur totale des flux financiers illicites entrants et sortants (en dollar des Etats-Unis courants)		CENTIF, GIABA, DGD, POLICE, OFNAC, CREI, INTERPOLE
ODD 16	ODD1651	Proportion de personnes ayant eu, au moins une fois, affaire à un agent public auquel elles ont versé un pot de vin ou qui leur a demandé un pot de vin au cours des 12 mois précédents.	Proportion de personnes ayant eu, au moins une fois, affaire à un agent public auquel elles ont versé un pot de vin ou qui leur a demandé un pot de vin au cours des 12 mois précédents.	OFNAC, ANSD
ODD 16	ODD 1652	Proportion d'entreprises ayant eu, au moins une fois, affaire à un agent public auquel elles ont versé un pot de vin ou qui leur a demandé un pot de vin au cours des 12 mois précédents.	Proportion d'entreprises ayant eu, au moins une fois, affaire à un agent public auquel elles ont versé un pot de vin ou qui leur a demandé un pot de vin au cours des 12 mois précédents.	OFNAC, ANSD

° Pour mémoire, l'OFNAC et les corps de contrôle en général (Cour des Comptes, Centif, ARMP, ..) sont spécifiquement concernés par les indicateurs ODD 1641, 1651, 1652.

A LA FOIS RÉSULTAT ET CATALYSEUR DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'objectif global de l'ODD 16 est identifié comme un objectif qui est à la fois un résultat et un catalyseur du développement durable. Il exprime les principes tels que des sociétés pacifiques, justes et inclusives, constituant les fondements d'un développement durable. Il est centré sur 3 principaux axes inter-reliés qui sont; (a) La Paix ; (b) La Justice ; (c) Les Institutions efficaces.

L'objectif est lié à 10 cibles qui précisent les résultats à atteindre et 2 cibles qui portent sur les modalités de mise œuvre. L'ODD 16 compte également 23 indicateurs.

LA DÉMARCHE ET L'APPROCHE MÉTHODOLOGIQUE

Sur la base de la méthodologie de surveillance nationale de l'ODD16 qui a été expérimentée en 2016 dans six pays (El Salvador, Géorgie, Indonésie, Afrique du Sud, Tunisie et Uruguay), méthodologie qui s'est avérée efficace et qui a permis à ces différents pays de se préparer à la mise en œuvre, et même dans certains cas, de commencer le monitoring de l'ODD16, trois phases distinctes sont identifiées de manière cohérente :

Phase 1 : le pays examine les indicateurs d'intérêt disponibles pour l'ODD16 et sélectionne les plus pertinents sur la base de trois catégories d'indicateurs :

- Les indicateurs mondiaux liés aux objectifs de développement durable, tels qu'ils ont été officiellement adoptés par la Commission de statistique des Nations Unies;
- D'autres indicateurs pertinents comparables sur le plan international ;
- Des indicateurs niveaux national, indicateurs complémentaires .

Phase 2 : Elle consiste en des consultations multipartites inclusives pour permettre au gouvernement et aux partenaires clés de valider le cadre d'indicateurs proposé et faire le point sur l'état d'avancement de l'ODD16. (Phase pilotée par la DGPPE au Sénégal).

- Les métadonnées des indicateurs finales sont également élaborées à ce stade du travail.



Phase 3 : Consiste à développer des cartes de pointage et des cadres d'évaluation analytique pour suivre les indicateurs afin d'identifier et combler les lacunes dans les données.

Le monitoring de l'ODD sur la gouvernance s'inscrit nécessairement dans une approche holistique qui relie à la fois les acteurs, les différentes échelles territoriales et les diverses problématiques. Il s'effectue dans une démarche participative, inclusive et itérative.

Cette approche se réalisera à travers l'organisation d'ateliers comme espaces de production multi-acteurs dans le processus de monitoring de l'ODD16 mais aussi comme instances d'apprentissage collectif et de renforcement de capacités des acteurs;

Dans la perspective de relever ces défis et de concevoir le dispositif de monitoring les quatre prochaines étapes retenues sont :

- la mise en place d'un comité de suivi ;
- l'analyse approfondie et la validation des cibles ;
- une proposition préliminaire des indicateurs ;
- une proposition d'institutions responsables/leaders pour la production et le partage des données.

Aïssatou BA SANE

Unité de Coordination des Projets et Programmes

15 ANS APRÈS L'ADOPTION DE LA CONVENTION CONTRE LA CORRUPTION, « NOUS SOMMES SUR LA BONNE VOIE »

Il est difficile d'imaginer qu'il y a encore 15 ans, aucun instrument international n'existait pour faire face à la corruption et restituer les avoirs volés, s'est exclamé le Directeur exécutif de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC), à l'ouverture du débat de haut niveau organisé par l'Assemblée générale pour célébrer l'adoption, en 2003, de la Convention des Nations Unies contre la corruption

Depuis 2003, la majorité des pays, à commencer par les 184 États parties à la Convention, s'est dotée d'une législation sanctionnant les délits de corruption, a salué M. Yury Fedotov. Également présent à l'ouverture, le Secrétaire général de l'ONU a noté que la réunion tombe à point nommé pour réfléchir à la façon de mettre en œuvre l'objectif 16 du Programme de développement durable à l'horizon 2030, qui vise à lutter contre la corruption, assurer la recherche et la restitution des avoirs volés et promouvoir des institutions efficaces, ouvertes et transparentes. Les États font leur part, a reconnu M. António Guterres, mais nous n'arriverons pas à un impact durable sans l'engagement et l'appui du monde des entreprises et des finances. C'est dans leur intérêt, a ajouté le Président de l'Assemblée générale, d'autant que la corruption est mauvaise pour les affaires et dissuade l'investissement.

Elle est aussi mauvaise, a poursuivi M. Miroslav Lajčák, le Président de l'Assemblée générale, pour les gouvernements, car elle sape les liens de confiance entre eux et leurs peuples; pour la sécurité, car elle permet aux réseaux criminels et terroristes de prospérer; et pour le développement, car les fonds qu'elle détourne sont 10 fois supérieurs à l'aide publique au développement (APD). Elle est dans les pays pauvres comme dans les pays riches. Elle est dans chaque type d'institution et elle peut toucher n'importe qui. Le Président a voulu aller « derrière la terminologie », car on parle beaucoup de la corruption, en utilisant des mots comme transparence, régulation, responsabilité ou gouvernance. Mais, a-t-il estimé, ces mots ne suffisent pas à traduire la réalité, celle où la corruption détruit tout sur son passage, ralentit la croissance et est tout simplement mauvaise pour tous. La corruption, a insisté le Président, est mauvaise pour les gouvernements: elle sape les liens de confiance entre eux et le peuple, met les institutions sur les genoux et fait que les décisions et les politiques ne sont pas toujours mises en œuvre.

La corruption est mauvaise pour les affaires: plus de corruption, ça veut dire moins d'investissements.

Pourquoi, a fait observer le Président, une entreprise investirait-elle dans un pays quand les risques sont grands? Comment peut-elle savoir si un contrat sera honoré, si les règles seront respectées, si les solutions seront là quand les choses tourneront mal? La corruption est mauvaise pour le développement: elle détourne les fonds des gens qui en ont le plus besoin. Le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), a dit le Président, a conclu que dans les pays en développement, les fonds perdus dans la corruption sont 10 fois plus élevés que le montant total de l'aide publique au développement (APD). La corruption est mauvaise pour l'environnement: les « deals entre amis » sont derrière les plus grandes catastrophes écologiques. La corruption est mauvaise pour la sécurité: elle permet l'épanouissement des réseaux criminels et agit comme une transfusion sanguine pour le terrorisme international. La corruption est mauvaise pour les peuples: quand ils sont rackettés aux barrages routiers, quand un bus n'arrive pas, quand une clinique n'ouvre pas, quand les budgets sont mal gérés, quand les gens perdent leur épargne parce qu'ils ont été extorqués et quand les violations qu'ils subissent peuvent être couvertes à coup de pots-de-vin ou de faveurs. Mais, la pire des choses, a estimé le Président, c'est peut-être le pouvoir de la corruption: son risque de contagion est immense. Une petite infection peut gangréner un corps.

La bataille contre la corruption ne se gagne pas seul.

Le Président a fait le lien avec le Programme de développement durable à l'horizon 2030 dont l'objectif 16 traite spécifiquement de la lutte contre la corruption. Mais elle n'est pas seulement liée à cet objectif. Elle est liée à tout le Programme dont la réalisation exige des mesures concrètes. Il a rappelé que c'est en 2003 que l'Assemblée générale a adopté la Convention des Nations Unies contre la corruption, « colonne vertébrale » de l'appareil onusien.



En 15 ans, nous avons appris une chose: la bataille contre la corruption ne se gagne pas seul. Certes le premier rôle revient aux gouvernements et les journalistes, le secteur privé, la société civile et le milieu universitaire jouent tous leur rôle. Mais, a prévenu le Président, la corruption ne se cantonne pas sagement à l'intérieur de ses frontières. Les flux financiers illicites voyagent avec leurs effets destructeurs. La lutte contre ce fléau exige donc des partenariats plus forts. Nous avons dans nos mains le pouvoir, celui de créer une nouvelle réalité, a conclu le Président.

Chapitre 5 de la Convention sur le recouvrement des avoirs volés.

Pour mettre fin au phénomène, plusieurs États ont salué le Chapitre 5 de la Convention sur le recouvrement des avoirs volés, l'un des outils clefs de la lutte contre la corruption, a souligné Mme Helena Mesquita Ribeiro, Vice-Ministre de la justice du Portugal. Les mécanismes de recouvrement des avoirs volés qu'ils préconisent ont effectivement permis aux États-Unis de geler ou de récupérer quelque 3,5 milliards de dollars d'actifs provenant d'activités criminelles depuis 2015, s'est félicité M. James Walsh, Sous-secrétaire adjoint du « Bureau of International Narcotics and Law Enforcement Affairs ». En Ukraine, c'est l'équivalent de 1,5 milliard de dollars détournés par la mafia que le recouvrement des avoirs volés a permis de récupérer, s'est enorgueilli, à son tour, M. Yuriy Lutsenko, Procureur général du pays. La Suisse a restitué l'année dernière, 3,5 millions d'euros à la Tunisie et signé un accord avec le Gouvernement nigérian pour restituer 321 millions de dollars.

Les fortes disparités entre États sont toutefois problématiques, a mis en garde M. Andrey Avestisyan, Ambassadeur extraordinaire russe pour les affaires

de coopération internationale dans la lutte contre la corruption. Il a plaidé pour l'adoption d'un instrument intergouvernemental dédié spécifiquement au recouvrement des actifs. La confiscation des biens corrompus devrait en effet être mieux encadrée, a dit M. Francesco Viganó, juge à la Cour constitutionnelle d'Italie, ne serait-ce que pour garantir la protection des droits des personnes concernées.

Dans l'ensemble, les participants ont souligné combien la Convention a comblé un vide juridique. Avant elle, le droit pénal chinois ne reconnaissait pas le versement de pots-de-vin comme une infraction, a déclaré Mme Guo Xiaomei, Directrice générale adjointe du Département des traités du Ministère chinois des affaires étrangères. « On ne pouvait même pas parler de corruption », a ajouté M. Akere Muna, membre du Groupe de haut niveau sur les flux financiers illicites en provenance d'Afrique de la Commission économique pour l'Afrique (CEA).

La situation a aussi évolué grâce aux technologies de l'information et de la communication modernes, a estimé Mme Laura Alonso, Secrétaire d'État à l'éthique publique de l'Argentine: « un papier, on peut le cacher, le mettre en haut de la pile ». Quand on a adopté la Convention, il n'y avait ni Twitter ni iPhone, a souligné, à son tour, M. Klaus Moosmayer, Chef de la conformité chez Siemens AG. Aujourd'hui, a-t-il dit, des milliers de tweets postés au quotidien ont pour hashtag #corruption, ce qui permet de soulever plus d'affaires. « Mais attention au revers de la médaille », a prévenu le représentant du secteur privé, mettant en garde contre la multiplication des délits de diffamation.

Le Président de l'Assemblée générale a salué la richesse du débat, dont il a retenu la nécessité de s'adapter à la nature changeante de la corruption, de mieux analyser ses effets et de multiplier les parties prenantes à la lutte contre la corruption. « Nous n'avons pas encore atteint nos objectifs », a déclaré M. Lajčák. « Mais nous sommes sur la bonne voie. »

Soucre : Nations Unies

LES SUCCÈS, BONNES PRATIQUES ET PROBLÈMES EXPOSÉS

Le groupe d'examen de l'application de la Convention des Nations Unies contre la Corruption (CNUCC) a tenu sa dixième session à Vienne, du 02 au 04 septembre 2019, suivie de la réunion du Groupe de travail intergouvernemental à composition non limitée sur la prévention de la corruption, du 04 au 06 septembre 2019. Une délégation sénégalaise conduite par Mme Seynabou Ndiaye DIAKHATE, Présidente de l'OFNAC, a pris part à cette importante rencontre.

Le Secrétariat de la Conférence des États parties à la Convention des Nations Unies contre la corruption a présenté un rapport thématique. Il est relatif aux succès enregistrés, aux bonnes pratiques adoptées, aux problèmes rencontrés et aux observations émises au cours du deuxième cycle du Mécanisme d'examen de l'application de la Convention.

Après lecture du rapport thématique, plusieurs délégations des pays États parties à la Convention ont fait des déclarations orales. La plupart des orateurs sont revenus sur les progrès réalisés par leurs pays depuis leur dernière évaluation.

Ainsi, le Sénégal, par la voie de Mme Seynabou Ndiaye DIAKHATE, a fait une présentation orale en insistant, entre autres, sur le processus d'élaboration du document sur la Stratégie Nationale de Lutte contre la Corruption dont la finalisation devrait intervenir incessamment, suite à sa validation technique au mois de juin dernier. (voir intégralité de la déclaration en page 3).

BESOIN D'ASSISTANCE TECHNIQUE

Examinant le point 5 sur l'assistance technique au titre du chapitre 6 de la Convention, le Secrétariat a informé l'assistance que pour la dixième session, vingt (20) pays avaient fini leurs résumés analytiques et dix (10) ont exprimé le besoin d'avoir une assistance technique au titre du chapitre 2 et sept (7) au titre du chapitre 5.

Sur les tendances observées, le Secrétariat a fait remarquer que la plupart des pays qui ont sollicité l'assistance technique, ont mis l'accent sur le besoin de renforcement des capacités de leurs agents. Cette demande qui vient en première ligne, est suivie de celle de l'assistance législative. Les demandes de formation en matière de coopération internationale viennent en troisième position.

GRUPE DE TRAVAIL INTERGOUVERNEMENTAL

Cette session a été suivie de la réunion du Groupe de travail intergouvernemental à composition non limitée sur la prévention de la corruption qui s'est déroulée du 4 au 6 septembre 2019 portant. Le Secrétariat a noté que, même si les besoins en assistance technique aux États parties a augmenté, l'ONUDC est toujours en mesure de fournir cette assistance technique en dépit des quelques difficultés rencontrées parmi lesquelles le manque de ressources et la nécessité d'élargir le réseau des conseillers régionaux en matière de lutte contre la corruption.

Entre autres recommandations, il convient de relever la proposition consistant à organiser des réunions conjoint-

es entre le Groupe de travail sur la prévention de la corruption et le groupe d'examen de l'application afin d'intensifier l'échange d'informations entre les deux structures.

PROPOSITIONS THÉMATIQUES

Au chapitre des propositions thématiques, les délégués de différents pays ont proposé des thèmes prioritaires portant sur :

- La redevabilité,
- la transparence active,
- la lutte contre les impunités, la question de l'intégrité,
- la mesure de l'impact de la mise en œuvre des stratégies nationales de prévention,
- l'ouverture des données au public sur les marchés publics,
- la prévention de la corruption dans le secteur privé,
- l'évaluation de l'efficacité des mesures administratives prises par les États parties,
- la coordination des résolutions à proposer par les États parties en perspective de la Conférence de décembre 2019,
- l'identification des positions vulnérables au niveau étatique,
- l'adoption au niveau étatique de mesures plus efficaces sur la dénonciation des citoyens pour éviter la double victimisation,
- les mesures de renforcement des procédures judiciaires,
- l'évaluation des normes relatives aux codes de conduite des agents publics,
- l'évaluation des normes relatives aux codes de conduite des agents publics,
- le rôle des citoyens, des universités et des médias dans le cadre de la prévention de la corruption, le renforcement du dispositif de recouvrement des avoirs,
- le partage d'informations entre les États parties.

NON À LA CORRUPTION !

TOUS CONCERNÉS TOUS ENGAGÉS

ofnac@ofnac.sn



Office national de luttte Contre la Fraude et la Corruption

NON À LA CORRUPTION !

POUR L'EMERGENCE, LA PAIX ET LA SECURITE

N° VERT : 800 000 900





**CE BULLETIN EST EDITE
AVEC L'APPUI DE L'UNION EUROPÉENNE**

Non à la corruption pour :

soutenir l'éducation

améliorer la santé publique

protéger nos finances

réduire les accidents

sauvegarder nos ressources

le développement, la paix
et la sécurité

promouvoir la justice

un Sénégal émergent



Office National de Lutte Contre la Fraude et la Corruption
Cité Keur Gorgui lot 72-73 Mermoz - Pyrotechnie

☎ +221 33 889 98 38 ✉ ofnac@ofnac.sn

www.ofnac.sn



Office National de Lutte Contre la Fraude et la Corruption

OFFICE NATIONAL DE LUTTE CONTRE LA FRAUDE ET LA CORRUPTION

Lots 72-73 Mermoz Pyrotechnie - Cité Keur Gorgui

Tel : +221 33 889 98 38 - Email : ofnac@ofnac.sn

site web : www.ofnac.sn

N° Vert : 800 000 900